

DOSSIER DE PRESENTATION

COUPE DE TAHITI

Pirae, 19 novembre 2022

Complexe sportif - Fautaua - Pirae - De 8h00 à 17h00

COUPE DE TAHITI 2022

Samedi 19 novembre

- SUPER HÉROS :
Catégories « éveil » et « mini poussins »
- TOURNOI MIXTE INDIVIDUEL + PAR ÉQUIPES :
Catégories poussins
- TOURNOI MIXTE INDIVIDUEL :
Benjamins
- TOURNOI INDIVIDUEL U14 MASCULIN ET FÉMININ :
Sélection pour la Coupe de France Minimes des 25 & 26 mars 2023
- TOURNOI PAR ÉQUIPES MIXTES « ÉLITE »
+ 15 ans, comptant pour la relation grade - championnat

Fédération Polynésienne de Judo
Renseignement : ctf@fpj.pt



Table des matières

Préambule : Le mot du président	2
I. Les catégories pour la coupe de Tahiti 2022	3
II. Programme de la compétition	4
III. Organisation, arbitrage & règlements	5
A. Règlement de la compétition Super héros	5
B. Règlement à partir des catégories poussins et au-delà	7
B1. Durée des combats et règlements par catégorie	7
B2. Organisation en fonction du nombre de participants.....	7
C. Le règlement éducatif polynésien	8
C1. Objectifs et intentions.....	8
C2. Les règles spécifiques	9
Article 1 : Application.....	9
Article 2 : Désignation du vainqueur en cas d'égalité.....	9
Article 3 : Cas de <i>Hansokumake</i>	9
Article 4 : Le cas du <i>Shido</i>	10
Article 5 : La saisie	10
Article 6 : Le coaching	11
C3. Ce qu'il faut retenir.....	12



Préambule : Le mot du président



Le début de la saison 2022-2023 semble marquer la fin de la période COVID et le retour à une situation plus favorable à la promotion du judo sur le Fenua. L'affluence massive des jeunes polynésiens dans les clubs et les sections scolaires tend à se concrétiser avec la disparition des mesures sanitaires et l'ouverture des frontières, à l'aube d'une saison qui sera marquée par la préparation aux Jeux du Pacifique 2023.

C'est avec l'ambition sans cesse réaffirmée de briller en 2023, puis sur nos terres en 2027 que nous avons choisi de consacrer des moyens importants à la détection, la sélection et la préparation des meilleurs judokas polynésiens. Au-delà d'une répétition générale pour l'accueil des Jeux de 2027, l'organisation de l'Oceania Open de Tahiti fût l'occasion de confronter nos élites à la concurrence internationale et d'enclencher le processus de sélection pour 2023. Ainsi nous avons retenu 17 judokas polynésiens pour une tournée Canada – Etats Unis sans précédent, qui comporte 2 compétitions et un stage en 12 jours. La sélection se poursuivra jusqu'au challenge ATN du 10 décembre 2022 à l'issue duquel se dessinera une bonne partie de l'équipe chargée de représenter la Polynésie Française aux Iles Salomon.

Malgré cet accompagnement renforcé auprès des élites, nous avons à cœur de poursuivre notre action en faveur de tous les licenciés. La Coupe de Tahiti, organisée le samedi 19 novembre 2022 au complexe sportif de la Fautaua, ciblera aussi les plus jeunes. Pour la première fois depuis la sortie du COVID, nous organiserons une animation pour les éveils et les mini-poussins, sur la base d'une formule innovante. Pour les poussins, nous souhaitons renouveler l'expérience 2021, avec une compétition mixte, individuelle puis par équipes.

Concernant les benjamins et au-delà nous avons voulu proposer la meilleure formule possible, avec l'ambition toujours intacte de multiplier le nombre de combats en respectant les horaires prévisionnels. Ainsi, la Coupe de Tahiti se décline donc en plusieurs compétitions :

- Super héros pour les catégories « éveil » et « mini poussins »
- Un tournoi mixte individuel puis par équipes pour les catégories poussins
- Un tournoi mixte individuel pour les benjamins
- Un tournoi individuel U14 masculin et féminin qui servira au processus de sélection pour la Coupe de France Minimes des 25 & 26 mars
- Un tournoi par équipes « Elite mixte », pour les plus de 15 ans

Comme annoncé en fin de saison, nous avons pour priorité le développement de l'arbitrage. La Coupe de Tahiti constitue donc une mise en situation réelle pour les arbitres en formation.

Pour conclure, je saisis l'opportunité de cette présentation pour souhaiter bonne chance à tous les participants.

Stéphane Gustin

I. Les catégories pour la coupe de Tahiti 2022

Catégories	Catégorie d'âge	Poids
Super Héros Mixte	<p>Eveil (Nés en 2017 & 2018)</p> <p>Mini-Poussins (Nés en 2015 & 2016)</p>	Groupes morphologiques
Toa Mixte	Poussins & Poussines (Nés en 2013 & 2014)	<p>7 catégories mixte -24kg / -28kg / -32kg / -36kg / -40kg / -46kg / +46kg Les catégories seront affinées en fonction des inscrits</p> <p>Equipes TOA (5 combattants) -24kg / -28kg / -32kg / -40kg / +40kg Les catégories seront affinées en fonction des inscrits</p>
Benjamin Mixte	Benjamins M & F (Nés en 2011 & 2012)	7 catégories -32kg / -36kg / -40kg / -46kg / -52kg / -60kg / +60kg
U14 M & F	<p>Minimes M (Nés en 2009 & 2010)</p> <p>Minimes F (Nées en 2009 & 2010)</p>	<p>5 catégories M -42kg / -50kg / -58kg / -68kg / +68kg</p> <p>4 catégories F -45kg / -55kg / -65kg / +65kg</p>
Elite >15 Mixte par équipes	Cadets – Juniors – Séniors M&F (Nés en 2008 et avant)	<p>6 catégories -50kg / -55kg / -65kg / -75kg / -85kg / +85kg</p> <p>Les féminines peuvent combattre dans la catégorie inférieure</p>

- Possibilité de combattre avec une année de licence (sauf en U14 et en ELITE), à la discrétion de l'enseignant
- Possibilité de surclassement d'âge, à la discrétion de l'enseignant

II. Programme de la compétition

	Inscription	Pesée	Début des combats	Remise de récompenses
Benjamins + U14	Extranet avant le 17/11/22	07h00 (2/catégorie)	08h00	10h00
Super héros Eveil		09h00 Groupes morph.	10h00	11h00
Super héros Mini-Poussins		10h00 Groupes morph.	11h00	12h00
Toa Individuel		12h00 (2/catégorie)	13h00	14h30
Toa Equipes	Sur place	Pas de nouvelle pesée	14h30	15h30
Elite Mixte par équipes	Extranet avant le 17/11/22	15h30 (2 / équipe)	15h30	17h00

III. Organisation, arbitrage & règlements

A. Règlement de la compétition Super héros

Les enfants sont répartis par groupes morphologiques de 4 enfants si possible qui s'affrontent sur les 5 épreuves suivantes :

Epreuve n°1 : « Faire tomber »

- Sur un tatami, les 2 combattant(e)s sont placé(e)s debout face à face.
- Après avoir salué l'arbitre et son adversaire, ils/elles saisiront le judogi de l'autre.
- A l'annonce « **HAJIME** » de l'arbitre, le/la premier(e) qui fait tomber l'autre (3 appuis au sol) remporte 2 points.
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'1mn, les combattant(e)s marqueront 1 point chacun
- Pour arrêter momentanément le combat ou à la fin de celui-ci, l'arbitre annoncera « **MATE** »

Epreuve n°2 : « Contrôler au sol »

- Sur un tatami, les 2 combattant(e)s sont placé(e)s debout face à face.
- Après avoir salué l'arbitre et son adversaire, ils/elles poseront le genou gauche au sol et saisiront le judogi de l'autre
- A l'annonce « **HAJIME** » de l'arbitre, le/la premier(e) qui contrôle l'autre sur le dos (sans être dans la garde ou demi-garde de celui qui est sur le dos) durant 3", marque 2 points ;
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'1mn , les combattant(e)s marqueront 1 point
- Pour arrêter momentanément le combat ou à la fin de celui-ci, l'arbitre annoncera « **MATE** »

Epreuve n°3 : « Force »

- Sur un tatami ou tout autre support, les 2 adversaires seront placé(e)s debout face à face à une distance de 4m et tiendront une corde ou une grande ceinture
- A l'annonce « **HAJIME** », le/la premier(e) qui amène son adversaire dans son camp remporte 2 points.
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'1mn, les combattant(es) marqueront 1 point
- Si un(e) des deux participant(e)s tombe ou lâche volontairement la corde, il/elle sera déclaré(e) perdant(e)

Epreuve n°4 : « Equilibre »

Pour les deux catégories MINI - POUSSINS :

- Les 2 participant(e)s se retrouveront assis face à face sur un swiss ball
- A l'annonce « **HAJIME** » ils/elles devront lever les pieds
- Le/la premier(e) qui repose un appui est déclaré(e) perdant et marquera 0 points. Le/la vainqueur marquera 2 points
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'1mn, les participant(e)s marqueront 1 point

Pour la catégorie POUSSINS la plus jeune :

- Les 2 participant(e)s se retrouveront debout sur un ballon « mou » de proprioception
- A l'annonce « **HAJIME** » ils/elles devront lever un pied
- Le/la premier(e) qui repose le pied est déclaré(e) perdant(e) et marquera 0 points. Le/la vainqueur(e) marquera 2 points
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'1mn , les participant(e)s marqueront 1 point

Epreuve n°5 : « Vitesse »

- Un parcours sur un tatami ou tout autre support sera établi avec des sauts, des passages à plat ventre, des slaloms et autres cibles à éviter
- Le vainqueur sera celui / celle qui aura fait le meilleur temps de parcours
- Des pénalités de 3" seront ajoutées pour toute faute durant le parcours
- Le /la 1^{er(e)} de son groupe se verra attribuer 5 points , le /la 2^{ème} : 4 points , le/la 3^{ème} : 3 points, etc...

Classement & récompenses

- Le / la vainqueur(e) sera celui/celle qui a obtenu le plus de **POINTS**
- En cas d'égalité pour la 1^{ère} place, une nouvelle confrontation de l'épreuve n°1 les départagera
- Il y aura possibilité d'égalité pour les autres places
- 1 médaille pour tous les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} + lots des sponsors pour tou(te)s les participant(e)s

Conditions d'organisation :

- Chaque club proposera au moins un(e) encadrant(e), de 16 ans ou plus, formé(e) à ce règlement au préalable au sein du club, pour aider à la réalisation de l'animation
- Un(e) encadrant(e) supplémentaire sera demandé(e) à chaque club toutes les 20 inscriptions
- L'animation dure 1heure. En fonction du nombre d'enfants inscrits, les organisateurs peuvent :
 - Décider de ne maintenir que 4 épreuves
 - Proposer la victoire en deux manches gagnantes, plutôt qu'en une seule

B. Règlement à partir des catégories poussins et au-delà

B1. Durée des combats et règlements par catégorie

	Durée des combats	Egalité	Règles spécifiques
Toa	1min30	Décision	Arbitrage Educatif Polynésien
Benjamin	2min00		
U14	3min00		
Elite	4min00	Golden Score	Règlement IJF

B2. Organisation en fonction du nombre de participants

- **En individuel ou en équipes :**
 - o Les combattants seuls dans leur catégorie sont déclarés vainqueurs, et peuvent s'inscrire dans une catégorie supérieure pour faire des combats
 - o 2 combattants : Match unique pour désigner le vainqueur
 - o Entre 3 et 5 combattants : Poule
 - o Entre 6 et 7 combattants : Poules + tableau sans repêchage
 - o 8 combattants : Tableau avec double repêchage
 - o Au-delà de 8 combattants : Tableau avec repêchage intégral
- **Tirage au sort & têtes de série :**
 - o Utilisation de la Ranking Liste PYF quand c'est possible
 - o Tirage au sort aléatoire dans les catégories où il n'y a pas de tête de série (écartement par club)

C. Le règlement éducatif polynésien

C1. Objectifs et intentions

Fortement inspiré de l'arbitrage éducatif de la FFJDA, l'arbitrage éducatif de la FPJ a pour principales intentions de :

- Garantir l'éthique et l'intégrité physique des combattants
- Valoriser la production du judo et la recherche du *ippon*
- Réduire l'impact des fautes techniques ponctuelles et non intentionnelles sur le résultat final
- Simplifier le règlement afin d'en faciliter la compréhension, sur la base d'un judo clair et cohérent pour les jeunes judokas et leurs parents



LE JUDO
ÉDUQUE
VOS ENFANTS

FRANCE JUDO
#FierEtreJudoka

Rappelez-vous en entrant dans cette salle

1 SE FAIRE PLAISIR DOIT ÊTRE LEUR SEUL OBJECTIF	2 VAINCRE UNE CHUTE C'EST SAVOIR SE RELEVER	3 L'ARBITRAGE EST UN JUGEMENT HUMAIN	4 SANS BÉNÉVOLES, PAS DE COMPÉTITIONS	5 LA TOLÉRANCE EST DE RIGUEUR
---	---	--	---	---

Tous les participants doivent être encouragés !



C2. Les règles spécifiques

Article 1 : Application

Le combat de judo est régi par le règlement IJF. L'arbitrage éducatif polynésien recense les règles spécifiques qui s'appliquent aux catégories jeunes des compétitions de la FPJ (poussins, benjamins et minimes), avec quelques particularités selon la tranche d'âge

Article 2 : Désignation du vainqueur en cas d'égalité

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, la règle de la décision est appliquée selon les critères suivants :

- 1^{er} critère : Le nombre de *Kinza*
- 2^{ème} critère : Le nombre de *Shido*
- 3^{ème} critère : L'activité (nombre d'attaques, attitude)

Les *Kinza* sont annoncés par l'arbitre et comptabilisés par les commissaires sportifs.

Si le corps arbitral doit recourir au 3^{ème} critère, l'arbitre central et les deux assistants placent les deux bras parallèles à hauteur d'épaule, avec un drapeau bleu et un drapeau blanc dans chaque main. Au moment où l'arbitre central annonce *Hantei* (jugement), chaque arbitre désigne simultanément son vainqueur en levant le drapeau approprié du côté de ce dernier.



La règle de du *Hikiwake* est maintenue pour les championnats par équipes.

Article 3 : Cas de *Hansokumake*

Etant entendu que les jeunes judokas ne maîtrisent pas toujours les finesses et la complexité du règlement, étant entendu que de nombreuses fautes techniques relèvent davantage d'une mauvaise maîtrise technique plus que d'une intention de nuire, **le recours au *Hansokumake* direct doit être exceptionnel pour les catégories poussins, benjamins et minimes.**

Seules sont sanctionnées par *Hansokumake* :

- Les fautes dangereuses **ET** manifestement intentionnelles, notamment lorsqu'elles sont répétées après un avertissement de l'arbitre par un *Shido*
- Les fautes relevant d'une attitude contraire à l'esprit du judo (insultes, gestes injurieux, coups volontaires, morsure volontaire, etc...)

Parmi les fautes dangereuses pour lesquelles l'arbitre peut **avertir le judoka d'un *Shido* avant de prononcer *Hansokumake***, on peut citer les cas suivants :

- Réaliser un geste défensif ou offensif sanctionnable par *Hansokumake* dans le règlement IJF (cf chapitre sur les bases de l'arbitrage)
- Tenter d'appliquer une forme technique non autorisée pour la tranche d'âge concernée :

- De poussins à minimes : Tenter d'appliquer ce qui ressemble à un étranglement ou une clef de bras en *Ne Waza*. L'arbitre intervient immédiatement, dès lors que l'initiative s'engage. Si la tentative est appuyée et portée jusqu'à la mise en tension du coude ou jusqu'à l'application réelle et effective de l'étranglement, l'arbitre peut annoncer *Hansokumake* sans avertissement. Dans la majorité des situations l'arbitre pourra interrompre le combat et avertir verbalement le judoka de la faute commise, avant de prononcer *Shido* ou *Hansokumake* en cas de récidive.
- Pour les poussins & les benjamins, tenter d'appliquer :
 - Un *Sutemi Waza* (*Tomoe Nage*, *Yoko Tomoe Nage*, *Sumi Gashi*, *Tani Otoshi*)
 - Une mise en tension manifeste et volontaire des cervicales, notamment sur les formes *Makikomi* avec enroulement des cervicales
 - Une attaque en se jetant à genoux qui projette *Uke* directement sur la tête. Dès la catégorie benjamin, l'arbitre fera preuve de discernement pour distinguer une attaque « écroulée » qui se termine à genoux et une attaque en se jetant à genoux. Une projection maîtrisée et contrôlée, sur le dos pourra être comptabilisée dès lors qu'il n'y a aucune mise en danger d'*Uke*
- Pour les minimes : Les mises en danger (rachis cervical, épaules, dos, genoux) sur des formes techniques mal maîtrisées et manifestement dangereuses (*Seoi* à genoux, *Sumi Gaeshi* en garde croisée au revers, Contres en *Tani otoshi* réalisés en se jetant sur les genoux d'*Uke*). Toutes les actions réalisées avec une maîtrise et un contrôle de la projection sur le dos sont comptabilisées.

Article 4 : Le cas du *Shido*

Seules les fautes relevant d'un judo négatif intentionnel et d'une défense exagérée. Plus que des fautes techniques, le règlement éducatif polynésien permet de sanctionner d'un *shido* :

- La fuite intentionnelle (sortie volontaire, refus délibéré de saisir, fausse attaque pour fuir la pression de l'adversaire, etc...)
- Les postures exagérément défensives (blocage avec bras tendus, fesses en arrières)
- Les fautes mineures répétées malgré les explications de l'arbitre (saisies non conventionnelles sans attaque immédiate, non combattivité, passage de tête).



Article 5 : La saisie

- Pour les poussins & benjamins :
 - Le combat commence à distance et doit passer par une garde fondamentale, qui reste une priorité notamment chez les poussins et benjamins.
 - La garde unilatérale (manches ou revers) est autorisée avec une attaque immédiate.
 - La garde croisée est interdite pour ces deux catégories d'âge.



Garde fondamentale



Garde Unilatérale



Garde croisée manche



Garde croisée revers

- Pour les minimes : Les saisies non conventionnelles sont autorisées avec attaque immédiate



est sanctionnable.

Cependant, la mise en danger manifeste du rachis cervical et / ou de l'épaule sur les formes *Sumi Gaeshi* en garde croisée au revers reste sanctionnable d'un *Shido* puis d'un *Hansokumake* en cas de récurrence. Si la technique est maîtrisée et contrôlée, la valeur est attribuée. Si *Uke* est projeté directement sur la tête ou sur l'épaule, l'action



Remarque :

Au *Ne Waza*, lorsque *Tori* applique une contrainte cervicale sur *Hongesa Gatame*, l'arbitre peut annoncer *Sonomama* et replacer la main de *Tori* sur une forme *Kuzure*, avant de relancer le combat en annonçant *Yoshi*.

Article 6 : Le coaching



Dans une intention éducative et pédagogique, les coachs sont autorisés à intervenir quand ils le souhaitent pendant le combat pour accompagner le combattant dans la gestion technique, tactique et émotionnelle du jeune judoka. Ces interventions se font dans le plus strict respect de l'arbitre, de l'adversaire et de son coach, du public et des locaux. L'arbitre est autorisé à avertir le coach s'il l'estime nécessaire et à l'exclure temporairement ou définitivement de la compétition en cas de manquement aux principes déontologiques ou aux valeurs du judo.

C3. Ce qu'il faut retenir

L'arbitrage éducatif polynésien a pour ambition de **laisser davantage de liberté d'expression aux jeunes judokas, notamment à partir de la catégorie minimes**, en autorisant la plupart des techniques et saisies, dès lors qu'elles sont effectuées avec suffisamment de **maîtrise des fondamentaux techniques** (saisie de manche, contrôle de la chute par la manche, sur le dos) pour ne pas mettre en danger la tête, les cervicales et plus globalement l'intégrité physique d'*Uke*.

Dans le cas où la technique induit un **risque évident de blessure**, ou de **contraintes manifestes sur le rachis cervical, le score ne peut être validé**. Il revient à l'arbitre d'apprécier le risque et de garantir la sécurité des combattants en intervenant de manière pédagogique, dans une logique de prévention, plutôt que dans un esprit de sanction. L'arbitre est invité à dire rapidement *Mate* ou *Sonomama* en cas de doute sur un début d'infraction. **Toute mise en danger volontaire et autres comportements non conformes aux principes de respect de l'adversaire, restent passibles d'une sanction, voire d'une disqualification.**

Il s'agit également de **sortir des logiques d'application stricte de la règle** et de tendre vers la valorisation du judo et de l'intention de faire tomber. A cet effet, l'arbitre sanctionnera uniquement l'excès de non-combattivité, les attitudes & postures volontairement et exagérément défensives. **La répétition de fautes mineures, et ce malgré les interventions de l'arbitre, sont également sanctionnées d'un *shido*.**